



REPUBLIQUE DU SENEGAL
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

**MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES**

**DIRECTION DE LA PREVISION
ET DE LA STATISTIQUE**

CARACTERISTIQUES
SOCIO-DEMOGRAPHIQUES
DES PERSONNES
HANDICAPEES

**DIRECTION DE LA PREVISION ET DE LA
STATISTIQUE**

Directeur

Sogué DIARISSO

Chefs de Division

Division des Enquêtes Démographiques et Sociales : BAKARY DJIBA

Division des Etudes et Projections Macro Economiques : Mamadou DIONE

Division des Statistiques Economiques et de la Comptabilité Nationale : Babakar FALL

Directeur de Publication:

Sogué DIARISSO

Auteur :

Bakary DJIBA

***Distribution :* Service de la documentation, des publications et de la diffusion.**

La notion de handicap est difficile à appréhender d'autant plus qu'elle dépend de plusieurs facteurs historiques, culturels et sociaux. Ainsi, plusieurs définitions du handicap sont utilisées dans les études relatives aux personnes handicapées. Entre autres nous pouvons citer :

- Selon l'Organisation Mondiale de la Santé(OMS), « le handicap est un désavantage social pour un individu donné, résultant d'une déficience ou d'une incapacité et qui limite ou interdit l'accomplissement d'un rôle en rapport avec l'âge, le sexe, les facteurs sociaux et culturels ».
- Le Programme d'Action Mondiale pour les Personnes Handicapées (PAMPH) définit le handicap comme « une insuffisance ou une déficience des capacités physiques et/ ou mentales d'un individu donné. Ces insuffisances ou déficiences peuvent être congénitales ou acquises ».
- Selon l'Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages (ESAM), est considérée comme incapacité physique ou mentale celle qui empêche la personne de mener normalement une activité ou une scolarité. Il peut s'agir d'un handicap des membres supérieurs ou/ et inférieurs, d'une surdit , d'une autre maladie physique ou mentale qui rend la victime incapable de poursuivre une activit  normale. Dans ce cas une personne infirme qui travaille et donne un rendement satisfaisant ne devrait pas  tre consid r e comme handicap e.

Du fait de leurs d ficiences physiques ou mentales, l'int gration socio  conomique des personnes handicap es est souvent tr s difficile et parfois, ces personnes sont victimes de marginalisation.

L'objet de cette note est de pr senter   partir des donn es de l'Enqu te S n galaise Aupr s des M nages (ESAM) la situation socio  conomique et d mographique des personnes handicap es comparativement aux personnes non handicap es. Il s'agit d'une situation descriptive et non une analyse approfondie du handicap.

I°) - CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES DES HANDICAPES

Cette partie présente la structure par groupe d'âge et sexe, l'état matrimonial, l'alphabétisation et le niveau d'instruction des personnes handicapées.

1. *Quelques Concepts :*

- **Etat matrimonial :** Le mariage est un fait contracté à la mairie ou suivant la religion et les coutumes traditionnelles sénégalaises. Certains individus divorcés ou veufs auront tendance à se réclamer célibataire alors que le célibataire est la personne qui n'a jamais été mariée dans sa vie.
- **Alphabétisation :** Selon l'Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages (ESAM), l'alphabétisation est le fait, pour une personne de 15 ans et plus, de savoir lire, écrire et comprendre, dans une langue quelconque (y compris les langues nationales), un texte court et simple sur des faits ayant trait à la vie quotidienne.
- **Le niveau d'instruction :** Le niveau d'instruction fait référence à la classe la plus élevée que l'individu a achevée avec succès dans un cycle (maternel, primaire, secondaire et supérieur).

2. **STRUCTURE PAR SEXE ET PAR GROUPE AGE**

Contrairement à la population générale, la proportion des personnes handicapées augmente aux âges avancés. Cela peut s'expliquer par l'apparition de certaines maladies liées au vieillissement. Il s'agit des tensions pouvant conduire aux accidents cardiovasculaires et à la paralysie des problèmes de nerfs et les pertes ou la diminution de l'acuité visuelle. La proportion des personnes handicapées dans la population de 75 ans et plus est de 9,2%(voir tableau 1 en annexe et fig. n°1 2)

Fig n° 1: PYRAMIDE DES AGES DES PERSONNES NON HANDICAPEES

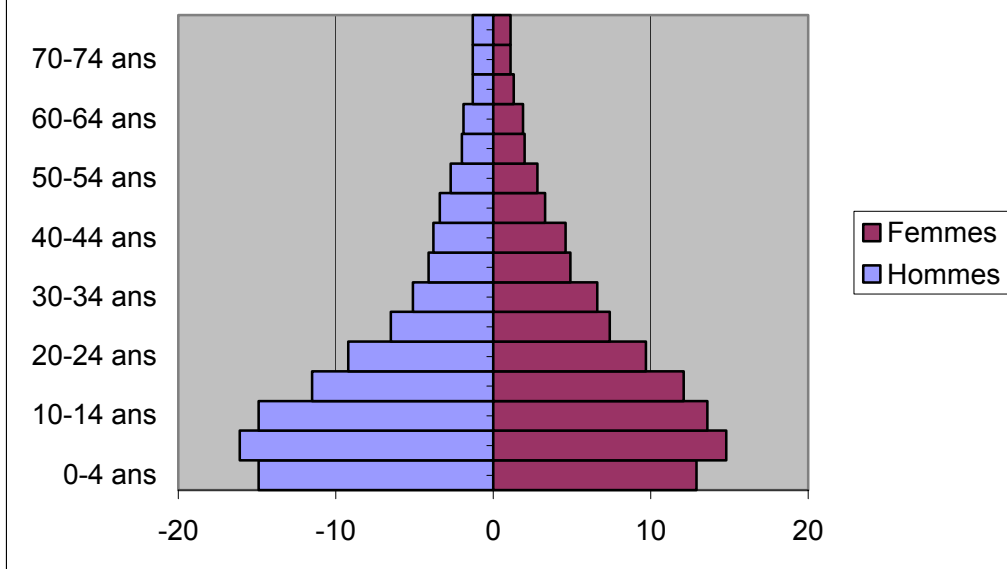
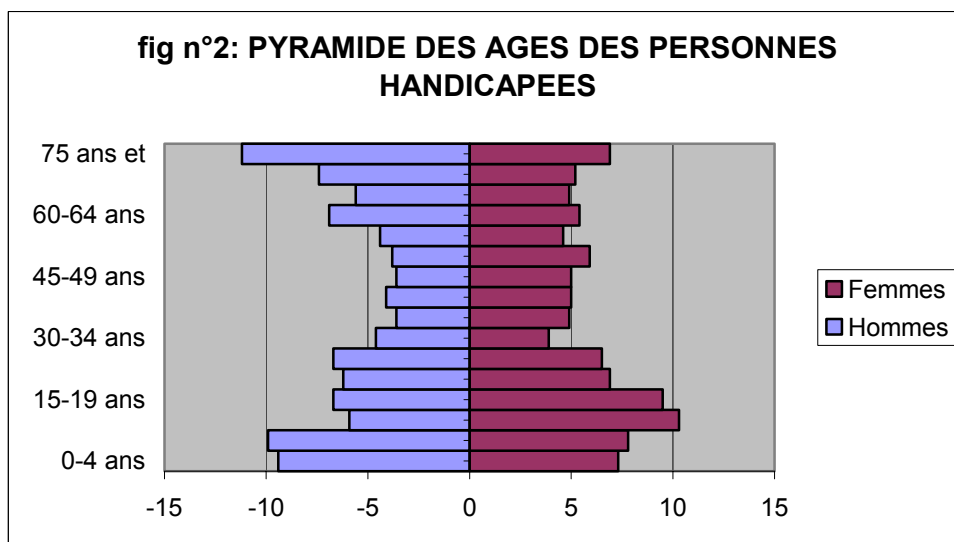
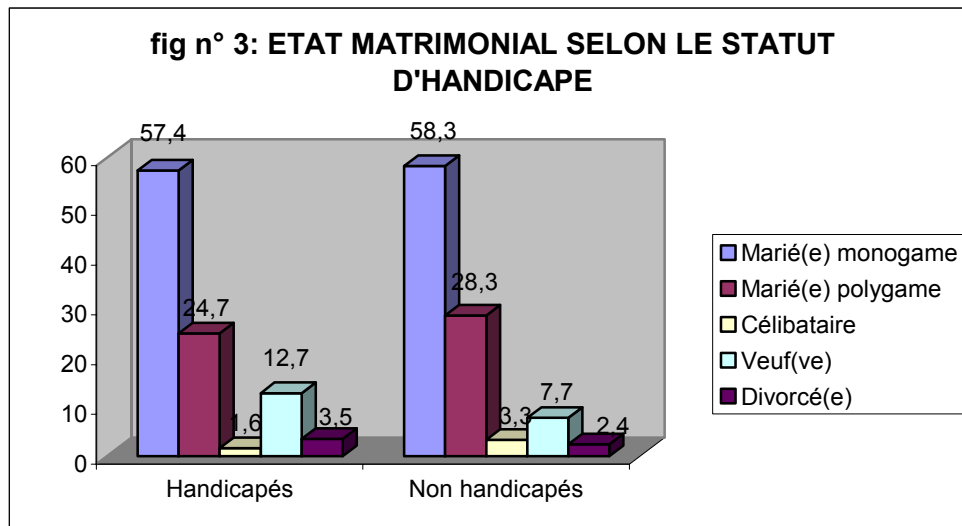


fig n°2: PYRAMIDE DES AGES DES PERSONNES HANDICAPEES



3. L'ETAT MATRIMONIAL DES PERSONNES HANDICAPEES

Le handicap n'apparaît pas comme un obstacle au mariage (tableaux n°1,2). Les structures matrimoniales des personnes handicapées ou non handicapées sont sensiblement les mêmes. Par contre, un homme handicapé (36%) se marie plus facilement qu'une femme (27%). Le veuvage est beaucoup plus prononcé chez les femmes (25,1%) que chez les hommes (4,4%). Cela peut s'expliquer par le fait de la polygamie. Un homme polygame qui décède laisse des veuves et par contre, le décès d'une femme en union polygamique ne donne pas à son mari le statut de veuf.



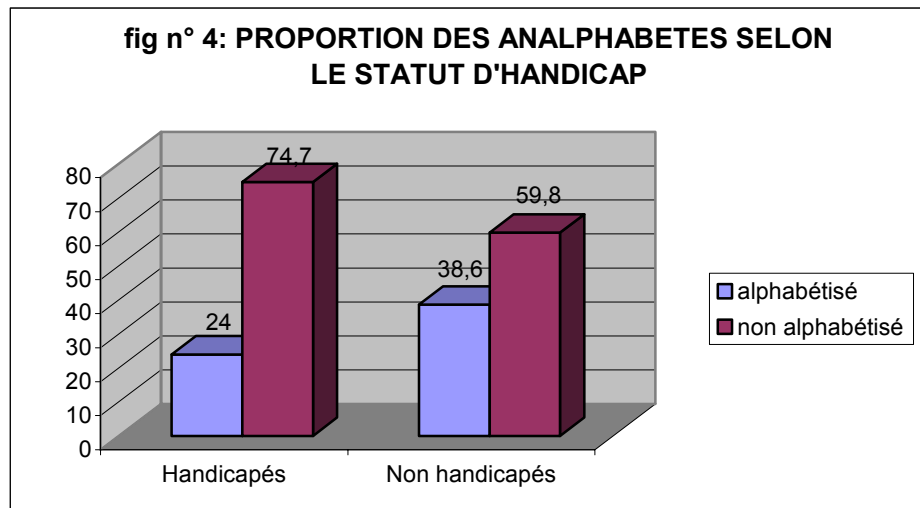
4. L'ETHNIE DES PERSONNES HANDICAPEES

Le tableau n° 4 montre que c'est chez les diola que la proportion des handicapés est la plus importante. Les diola sont localisés en majorité en Casamance, une région en conflit armé depuis vingt ans. D'ailleurs c'est aussi dans la région de Ziguinchor où la proportion est la plus élevée (tableau n°5 en annexe).

5. L'ANALPHABETISME DES PERSONNES HANDICAPEES

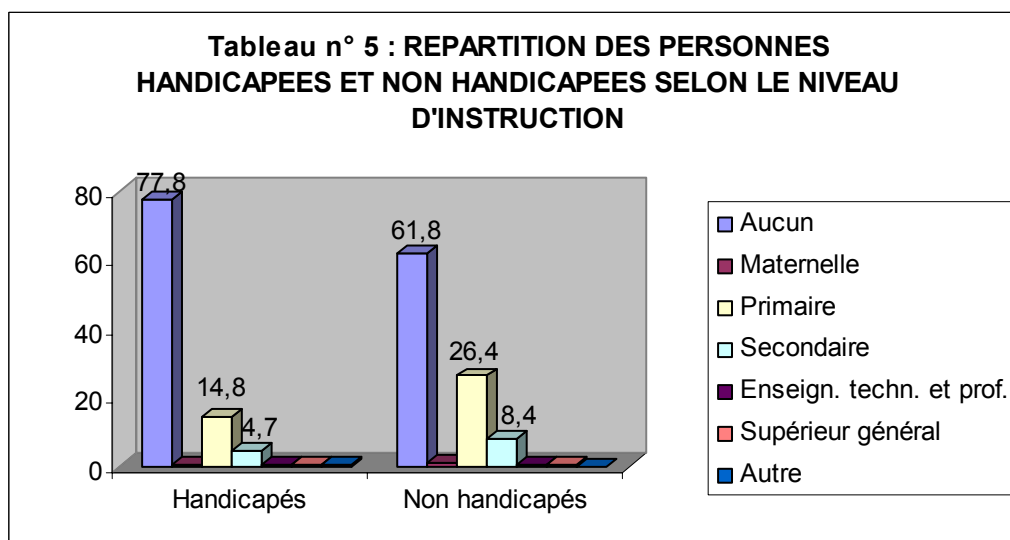
Trois personnes handicapées sur quatre ne savent ni lire ni écrire dans une langue quelconque contre trois sur cinq chez les non handicapées (voir tableau n° 6). Cela peut s'expliquer par le fait que souvent lorsque le choix sur la scolarisation des enfants se pose, les parents préfèrent investir chez l'enfant non handicapé. Par ailleurs, certains handicaps empêchent ou limitent les possibilités de l'enfant à fréquenter l'école.

L'analphabétisme des handicapés est plus élevé à Kolda (93,6%), Tambacounda (88,2%) et Fatick (87,5%). Les taux d'analphabétisme les plus faibles se retrouvent à Ziguinchor et Dakar où on a respectivement 64,5% et 63,5 % d'analphabètes (voir tableau n° 7) pour les handicapés contre 50,5% et 39,8% pour les personnes non handicapées.



6. LE NIVEAU D'INSTRUCTION DES HANDICAPEES.

77,8% de personnes handicapées n'ont aucun niveau d'instruction contre 61,8% (tableau n° 8) des non handicapées. Les raisons qui expliquent la différence d'analphabétisme restent valables pour le niveau d'instruction.



II°) - CARACTERISTIQUES ECONOMIQUES DES HANDICAPES

Ce chapitre fait référence ici à l'occupation (pour distinguer les occupés, les chômeurs et les inactifs), la profession, le statut dans l'emploi (pour distinguer les employeurs, les indépendants les employés et les autres), la branche d'activités et le secteur d'activités des personnes âgées de 6 ans et plus.

1) Quelques concepts :

- **La profession** : Il s'agit de l'activité à laquelle l'enquêté a consacré la plupart de son temps. Exemple d'activité : Cultivateur, maçon, pêcheur, éleveur, chauffeur, mécanicien -auto, ingénieur des travaux agricoles, ingénieur électricien, commerçant de poisson, maraîcher.
- **La branche d'activité principale** : Il s'agit de l'activité principale de l'entreprise ou le genre de l'industrie de l'unité de production où travaille la personne.

2) L'OCCUPATION DES HANDICAPES.

Au niveau national près d'un sur cinq (21%) handicapés est occupé contre un peu plus de un sur deux (52,9%) des non handicapés (voir tableau n° 9). **le nombre d'inactifs est environ deux fois plus élevé chez les handicapés que chez les non handicapés.** Seulement 7% des handicapés sont occupés contre 37% chez les non handicapés à Dakar. En rural ce rapport est de 30% contre 64%. (voir tableau n°10),

3) LA PROFESSION, LE STATUT DANS LA PROFESSION ET LA BRANCHE D'ACTIVITES DES HANDICAPES.

Les personnes handicapées comme les non handicapées travaillent majoritairement dans l'agriculture. Près d'un travailleur handicapé sur deux n'est pas indépendant (tableau n°13). En milieu urbain dakarois un travailleur handicapé sur deux est indépendant. Dans les autres villes en dehors de Dakar, près de trois travailleurs handicapés sur quatre le sont contre près de un sur deux des non handicapés (tableau n°12). En milieu rural, 78,3% des handicapés travaillent principalement dans la branche d'activité Agriculture, Elevage et Forêt contre 80,2 % pour les non handicapés. A Dakar, un handicapé sur quatre travaille dans la branche Commerce et 50% sont dans les Autres services marchands et services domestiques. Dans les autres villes la branche d'activité dominante est le Commerce (44,4%) (voir tableau n° 17).

III°) - LES PERSONNES HANDICAPEES CHEFS DE MENAGE

1. L'état matrimonial

Presque neuf personnes handicapées chefs de ménages sur dix sont mariées et un sur quatre est polygame ou vit dans une union polygamique. La proportion des polygames est sensiblement la même selon le milieu de résidence et le statut d'handicap. (Voir tableaux n° 18 et 19).

Les structures de la nuptialité des chefs de ménage handicapés ou non sont sensiblement les mêmes. On peut croire que le handicap n'est pas un obstacle au mariage.

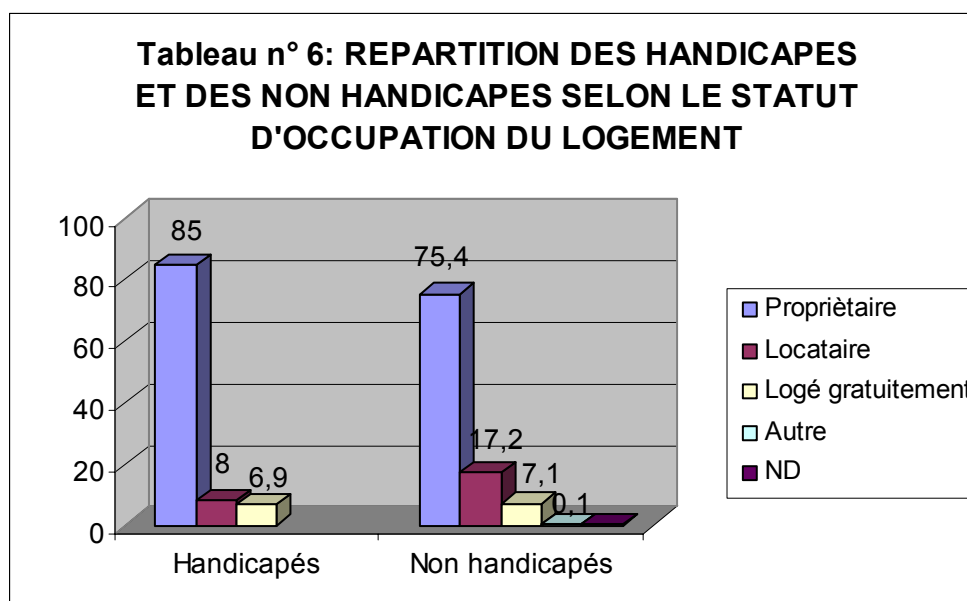
2. LE NIVEAU D'INSTRUCTION DES CHEFS DE MENAGE HANDICAPES

Au niveau national un peu plus de huit chefs de ménage handicapés sur dix ne sont pas instruits contre presque 7 sur dix non handicapés.

Selon le milieu de résidence, six handicapés sur dix n'ont aucun niveau d'instruction à Dakar contre cinq sur dix chez les non handicapés. Dans les autres villes autre que Dakar, ce rapport est de huit handicapés sur dix contre six sur dix des non handicapés. De même, en milieu rural neuf handicapés ou non handicapés sur dix ne sont pas instruits.

3. LE STATUT D'OCCUPATION DES LOGEMENTS DES CHEFS DE MENAGE HANDICAPES

Les chefs de ménage handicapés sont en majorité propriétaires de leur logement (85%) contre 75,4% chez les non handicapés. Chez les handicapés comme les non handicapés seulement 7% sont logés gratuitement (tableau n°23). Selon le milieu de résidence un handicapé chef de ménage sur quatre est locataire (voir tableau n°22) contre un peu moins d'un sur deux chez les non handicapés.

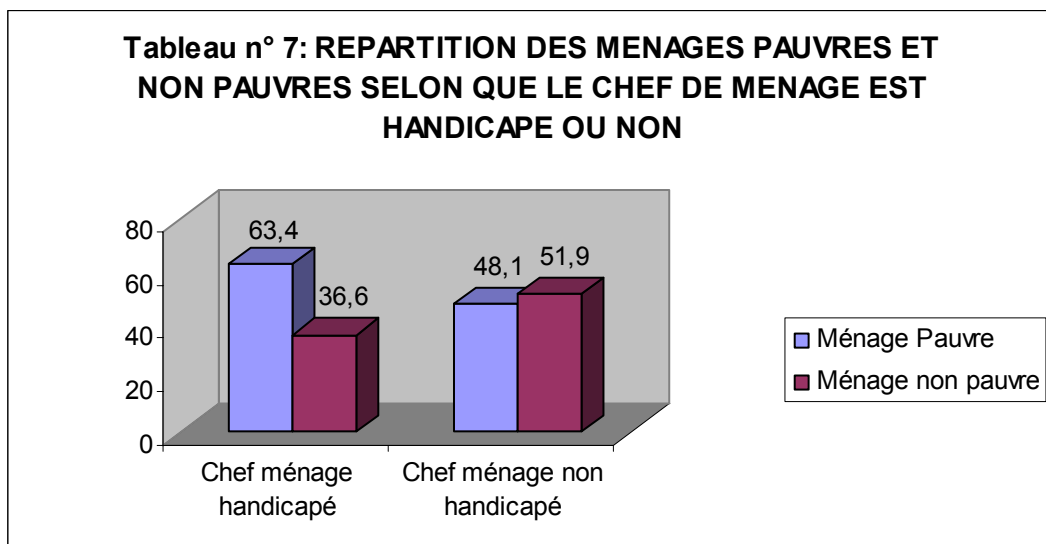


4. CARACTERISTIQUES DU LOGEMENT DES CHEFS DE MENAGE HANDICAPES

Les tableaux n° 24 (type d'aisance) et le n° 25 (mode d'approvisionnement en eau) ne montrent pas de disparités très marquées quant à l'accessibilité aux services socio de bases des handicapés et les non handicapés chefs de ménages.

5. REPARTITION DES MENAGES PAUVRES ET NON PAUVRES SELON QUE LE CHEF DE MENAGE EST HANDICAPE OU NON.

Le nombre de ménages pauvres est plus important chez ceux dont le chef est handicapé (63,4% contre 48,1%). En milieu urbain, à Dakar comme dans les autres villes, la proportion des ménages pauvres est de 55,5 % contre 68,8% en milieu rural pour les ménages dont le chef est handicapé (voir tableaux n° 26 et 27).



CONCLUSION

Cette étude nous a permis d'avoir un aperçu socio démographique des handicapés comparativement aux non handicapés.

A l'exception de la nuptialité on constate un accès différentiel à l'emploi et à l'éducation des handicapés et des non handicapés. Cependant, elle n'a pas permis non plus de déterminer les types d'handicap et leurs causes.

A N N E X E

Tableau 1 : Structure de la Population Handicapée et Non Handicapée (%)

	GROUPE ÂGE	Sexe		TOTAL
		Homme	Femme	
HANDICAPE	0-4 ans	9,4	7,3	8,4
	5-9 ans	9,9	7,8	8,9
	10-14 ans	5,9	10,3	7,9
	15-19 ans	6,7	9,5	8
	20-24 ans	6,2	6,9	6,5
	25-29 ans	6,7	6,5	6,6
	30-34 ans	4,6	3,9	4,3
	35-39 ans	3,6	4,9	4,2
	40-44 ans	4,1	5	4,5
	45-49 ans	3,6	5	4,3
	50-54 ans	3,8	5,9	4,8
	55-59 ans	4,4	4,6	4,5
	60-64 ans	6,9	5,4	6,2
	65-69ans	5,6	4,9	5,3
	70-74 ans	7,4	5,2	6,4
	75 ans et +	11,2	6,9	9,2
TOTAL		100	100	100
NON HANDICAPE	0-4 ans	14,9	12,9	13,9
	5-9 ans	16,1	14,8	15,4
	10-14 ans	14,9	13,6	14,2
	15-19 ans	11,5	12,1	11,8
	20-24 ans	9,2	9,7	9,5
	25-29 ans	6,5	7,4	7
	30-34 ans	5,1	6,6	5,9
	35-39 ans	4,1	4,9	4,5
	40-44 ans	3,8	4,6	4,2
	45-49 ans	3,4	3,3	3,4
	50-54 ans	2,7	2,8	2,7
	55-59 ans	2	2	2
	60-64 ans	1,9	1,9	1,9
	65-69ans	1,3	1,3	1,3
	70-74 ans	1,3	1,1	1,2
	75 ans et +	1,3	1,1	1,2
TOTAL		100	100	100

Tableau 2 : Répartition de la population handicapée et non handicapée de 10 ans et plus selon la situation matrimoniale (%)

Etat matrimonial	Handicapé physique ou mental (%)	
	Oui	Non
Marié(e) monogame	31,75	32,96
Marié(e) polygame	10,19	10,72
Célibataire	40,21	50,76
Veuf (ve)	14,37	3,9
Divorcé(e)	3,14	1,59
Autre	0,18	0,05
ND	0,16	0,02
TOTAL	100	100

Tableau 3 : Répartition de la population handicapée et non handicapée de 10 ans et plus selon la situation matrimoniale et le sexe (%)

Handicapé	Etat matrimonial	Sexe (%)	
		Homme	Femme
OUI	Marié(e) monogame	36	27,1
	Marié(e) polygame	13,3	6,8
	Célibataire	44,3	35,8
	Veuf (ve)	4,4	25,1
	Divorcé(e)	1,9	4,4
	Autre		0,4
	ND		0,3
TOTAL		100	100
NON	Marié(e) monogame	27,9	37,4
	Marié(e) polygame	9,8	11,5
	Célibataire	60,8	42
	Veuf (ve)	0,8	6,7
	Divorcé(e)	0,7	2,4
	Autre	0	0,1
	ND		0
TOTAL		100	100

Tableau 4 : Répartition de la population handicapée et non handicapée selon l'ethnie (%)

ETHNIES	Handicapés	Non handicapés	Total
Wolof/Lébou	1,2	98,8	100
Poular	1,3	98,7	100
Sérère	1,1	98,9	100
Diola	2	98	100
Manding/Sossé	0,9	99,1	100
Soninké	0,7	99,3	100
Autres sénégalais	1,4	98,6	100
Africains	1,4	98,6	100
Autres étrangers	1,1	98,9	100
ND	2,4	97,6	100
TOTAL	1,2	98,8	100

Tableau 5 : Répartition de la population handicapée et non handicapée selon la région (%)

REGIONS	Handicapés	Non handicapés	Total
Dakar	0,9	99,1	100
Ziguinchor	2,5	97,5	100
Diourbel	1,1	98,9	100
St Louis	1,4	98,6	100
Tamba	1,2	98,8	100
Kaolack	1,5	98,5	100
Thiès	1,5	98,5	100
Louga	1,2	98,8	100
Fatick	1,2	98,8	100
Kolda	0,8	99,2	100
TOTAL	1,2	98,8	100

Tableau 6 : Répartition de la population handicapée et non handicapée selon l'analphabétisme (%).

	Handicapés	Non handicapés
Alphabétisé	24	38,6
Non Alphabétisé	74,7	59,8
ND	1,3	1,6
TOTAL	100	100

Tableau 7 : Répartition de la population handicapée et non handicapée selon l'analphabétisme et selon la région (%).

REGIONS		Handicapés	Non handicapés
Dakar	Alphabétisé	34,9	59
	Non Alphabétisé	63,5	39,8
	ND	1,6	1,2
Total		100	100
Ziguinchor	alphabétisé	35,5	48,7
	non alphabétisé	64,5	50,5
	ND		0,7
Total		100	100
Diourbel	alphabétisé	17,9	23,9
	non alphabétisé	81,3	74
	ND	0,8	2,1
Total		100	100
ST-Louis	alphabétisé	26	30,6
	non alphabétisé	72,2	67,4
	ND	1,7	2
Total		100	100
Tamba	alphabétisé	11,8	19,8
	non alphabétisé	88,2	78,3
	ND		1,9
Total		100	100
Kaolack	alphabétisé	17,6	30,6
	non alphabétisé	77,5	67,5
	ND	4,9	1,9
Total		100	100

	alphabétisé	30,3	43,3
Thies	non alphabétisé	69,7	55,3
	ND		1,4
Total		100	100
	alphabétisé	17,6	26,5
Louga	non alphabétisé	80,9	71
	ND	1,6	2,5
Total		100	100
	alphabétisé	12,5	30,1
Fatick	non alphabétisé	87,5	68,9
	ND		1
Total		100	100
	alphabétisé	6,4	27,4
Kolda	non alphabétisé	93,6	71,4
	ND		1,2
Total		100	100

Tableau 8 : Répartition de la population handicapée et non handicapée selon le niveau d'instruction (%).

Niveau d'instruction	Handicapés	Non handicapés
Aucun	77,8	61,8
Maternelle	0,7	1
Primaire	14,8	26,4
Secondaire	4,7	8,4
Enseign. techn. et prof.	0,8	0,9
Supérieur général	0,6	0,9
Autre	0,7	0,3
ND		0,2
TOTAL	100	100

Tableau 9 : Répartition de la population handicapée et non handicapée (%) selon le niveau d'occupation

	Handicapés	Non handicapés
Occupé	21,2	52,9
Chômeur	2,5	3,1
Etude / Formation	10,1	15,9
Personne au foyer	14	13,9
Retraité / Agé, autre inactif	2,5	1
ND	41,1	5,5
	8,7	7,7
TOTAL	100	100

Tableau 10 : Répartition de la population handicapée et non handicapée selon (%) l'occupation et le milieu de résidence

		Handicapés	Non handicapés
Dakar Urbain	Occupé	6,8	36,6
	Chômeur	7	7,5
	Etude/Formation	19,2	25,1
	Personne au foyer	14,5	18,7
	Retraité/Agé, autre inactif	6,5	1,6
		37,6	4
	ND	8,6	6,5
Autre Urbain	Occupé	8,1	37,8
	Chômeur	2,3	3,4
	Etude/Formation	13,1	24,7
	Personne au foyer	13,5	16,8
	Retraité/Agé, autre inactif	1,4	1,2
		53,4	6,7
	ND	8,2	9,3
Milieu Rural	Occupé	29,8	64,3
	Chômeur	1,5	1,3
	Etude/Formation	6,8	9,4
	Personne au foyer	14	11
	Retraité/Agé, autre inactif	1,9	0,6
		37,1	5,7
	ND	8,9	7,7

Tableau 11 : Répartition de la population handicapée et non handicapée selon la profession exercée (%)

	Handicapés	Non handicapés
Memb. exec. corps legis. cad sup. de l'Ad. pub.		0,1
Dir. societ. entrep. et gérants		0,2
Prof. intel. et scientif.	2,4	2,6
Prof. intermédiaires	0,7	1,4
Employés type administ.		0,8
Personl. des services et vendeurs	2,3	1,3
Agricul. et ouv. de l'ag. et de peche	69,4	59,8
Artisans et ouv. des métiers	6,6	9,8
Conduct. d'inst. de mach. de vehic. et ouv. assemb.	0,6	1,8
Ouv. et empl. non qualifié	18,1	21,7
Forces armées et police		0,4
ND		0
TOTAL	100	100

Tableau 12 : Répartition de la population handicapée et non handicapée selon la situation (%) dans la profession et le milieu de résidence

	Situation dans la profession	Handicapés	Non handicapés
Dakar Urbain	Tâcheron	14,1	7,1
	Indépendant	50,6	38,2
	Employeur		2
	Salarié	10,1	37,8
	Aide familial		2,8
	Stagiaire		1
	Apprenti	12,6	9,2
	Autre	12,6	1,8
Autre Villes	Tâcheron	5,9	6,1
	Indépendant	74,1	50,8
	Employeur		1,6
	Salarié	13,2	22
	Aide familial	6,8	9,1
	Stagiaire		0,3
	Apprenti		8,9
	Autre		1,3
Milieu Rural	Tâcheron	1,9	1,6
	Indépendant	46,9	48,6
	Employeur	0,6	0,7
	Salarié	8,7	3,8
	Aide familial	40,8	43,5
	Stagiaire		0,1
	Apprenti	1,2	1,4
	Autre		0,3

Tableau 13 : Répartition de la population handicapée et non handicapée selon la situation dans la profession (%)

Situation dans la profession	Handicapés	Non handicapés
Tâcheron	2,8	3,1
Indépendant	49,5	47,3
Employeur	0,5	1
Salarié	9,2	11,6
Aide familial	35,8	32,4
Stagiaire		0,2
Apprenti	1,6	3,7
Autre	0,6	0,7

Tableau 14 : Répartition de la population handicapée et non handicapée selon la branche d'activité principale (%)

Branche d'activité/activité principale	Handicapés	Non handicapés
Agric., Elev. et forêt	69,4	59,6
Pêche		2
Extraction		0,3
fab. prod. alim. boissons et tabacs	1,6	1,7
Branches manufacturières	3,6	2,7
Eau, Electricité et gaz	1,6	0,5
B.T.P	1	3,5
Commerce	11,2	13,7
Restaurants et Hôtels		0,5
Transports et Communications	0,6	2,8
Banques, Assurances et autres Et. fin.		0,2
Autres. services. marchands	4,2	4,6
Services domestiques	5,2	3,6
Admin. publiques	1,5	2,7
Admin. privées		1,5
Org. int. ambassades. et consulats		0,2
ND		0
TOTAL	100	100

Tableau 16 : Répartition de la population handicapée et non handicapée selon le secteur d'activité et le milieu de résidence (%)

Secteur d'activité	Handicapés	Non handicapés
Gouvernement	1,5	2,7
Soc. parapublique		0,7
Société privée	1,3	5,3
Individu ou ménage	94,8	88,3
Autre	2,4	3
TOTAL	100	100

Tableau 16 : Répartition de la population handicapée et non handicapée selon le secteur d'activité et le milieu de résidence (%)

Milieu de résidence	Secteur d'activité	Handicapés	Non handicapés
Dakar urbain	Gouvernement	10,1	8,1
	Soc. parapublique		2,1
	Société privée	14,1	20
	Individu ou ménage	63,2	64,9
	autre	12,6	5
		100	100
Autres villes	Gouvernement		7,1
	Soc. parapublique		1,6
	Société privée	6,8	6,6
	Individu ou ménage	79,5	79,7
	autre	13,7	4,9
		100	100
Milieu rural	Gouvernement	1,2	0,7
	Soc. parapublique		0,2
	Société privée		1,8
	Individu ou ménage	98,2	95,1
	autre	0,6	2,1
TOTAL		100	100

Tableau 17 : Répartition de la population handicapée et non handicapée selon la branche d'activité et le milieu de résidence (%)

Milieu de résidence	Branche d'activité/activité principale	Handicapés	Non handicapés
Dakar urbain	Agric., Elev. et forêt		2,2
	Pêche		4
	Extraction		0,7
	fab. prod. alim. boissons et tabacs		4
	Branches manufacturières	14,1	7,3
	Eau, Electricité et gaz		1,7
	B.T.P		8,8
	Commerce	25,8	25,7
	Restaurants et Hôtels		1,7
	Transports et Communications		6,2
	Banques, Assurances et autres Et. fin.		0,9
	Autr. services. marchands	49,9	11
	Services domestiques		10,4
	Admin. publiques	10,1	8,2
	Admin. privées		6,6
Org. int. Ambassades et consulats		0,5	
Autres villes	Agric., Elev. et forêt	20,5	14,1
	Pêche		4,5
	Extraction		0,3
	fab. prod. alim. boissons et tabacs		3,1
	Branches manufacturières	5,9	5,3
	Eau, Electricité et gaz	6,8	0,8
	B.T.P		6,2
	Commerce	44,4	30,7
	Restaurants et Hôtels		0,6
	Transports et Communications	6,8	6,5
	Banques, Assurances et autres Et. fin.		0,2
	Autr. services. marchands	9,2	11
	Services domestiques	6,4	7,3
	Admin. publiques		7
	Admin. privées		2,1
Org. int. Ambassades et consulats		0,4	
	Agric., Elev. et forêt	78,3	81,2
	Pêche		1,1
	Extraction		0,2
	fab. prod. alim. boissons et tabacs	1,9	1
	Branches manufacturières	2,8	1,1

Milieu rural	Eau, Electricité et gaz	1,2	0,1
	B.T.P	1,2	1,8
	Commerce	6,9	7,6
	Restaurants et Hôtels		0,3
	Transports et Communications		1,4
	Banques, Assurances et autres Et. fin.		0
	Autr. services. marchands	1,1	1,9
	Services domestiques	5,4	1,4
	Admin. publiques	1,2	0,6
	Admin. privées		0,2
	Org. int. Ambassades et consulats		0

Tableau 18 : Répartition des chefs de ménage handicapée et non handicapée selon l'état matrimonial (%)

	Handicapés	Non handicapés
Marié(e) monogame	57,4	58,3
Marié(e) polygame	24,7	28,3
Célibataire	1,6	3,3
Veuf (ve)	12,7	7,7
Divorcé(e)	3,5	2,4
Autre		0
TOTAL	100	100

Tableau 19 : Répartition des chefs de ménage handicapée et non handicapée selon l'état matrimonial et le milieu de résidence (%)

Milieu de résidence	Etat matrimonial	Handicapés	Non handicapés
Dakar urbain	Marié(e) monogame	57,9	57,6
	Marié(e) polygame	24,4	20,5
	Célibataire	3,1	7,1
	Veuf (ve)	14,6	9,4
	Divorcé(e)		5,3
	Autre		0
	TOTAL		100
Autres villes	Marié(e) monogame	52,8	58,5
	Marié(e) polygame	23,9	23,7
	Célibataire		2,3

	Veuf (ve)	17,8	13,2
	Divorcé(e)	5,5	2,3
TOTAL		100	100
Milieu rural	Marié(e) monogame	59,2	58,5
	Marié(e) polygame	25	33,6
	Célibataire	1,9	1,9
	Veuf (ve)	10,1	5
	Divorcé(e)	3,8	0,9
	Autre		0
TOTAL		100	100

Tableau 20 : Répartition des chefs de ménage handicapée et non handicapée selon le niveau d'instruction et le milieu de résidence (%)

Milieu de résidence	Niveau instruction	Handicapés	Non handicapés
Dakar urbain	Aucun	59	47,2
	Primaire	24,6	19,9
	Secondaire	12,2	18,3
	Enseign. techn. et prof.	4,2	6,4
	Supérieur général		7,2
	Autre		0,5
	ND		0,5
TOTAL		100	100
Autres villes	Aucun	78,3	61,8
	Primaire	12,4	16,4
	Secondaire	7	13,7
	Enseign. techn. et prof.		4
	Supérieur général		3,4
	Autre	2,3	0,4
	ND		0,3
TOTAL		100	100
Milieu rural	Aucun	93,2	87,2
	Primaire	3,3	8,7
	Secondaire	1,3	3,3
	Enseign. techn. et prof.		0,1
	Supérieur général		0,2
	Autre	2,3	0,4
	ND		0,1
TOTAL		100	100

Tableau 21 : Répartition des chefs de ménage handicapée et non handicapée selon le niveau d'instruction et le milieu de résidence (%)

Milieu de résidence	Statut d'occupation	Handicapés	Non handicapés
Dakar urbain	Propriétaire	66,2	43,6
	Locataire	25,8	48,4
	Logé gratuitement	8,1	8
TOTAL		100	100
Autres villes	Propriétaire	82,6	69,3
	Locataire	12,4	21,4
	Logé gratuitement	4,9	9
	Autre		0,1
	ND		0,1
TOTAL		100	100
Milieu rural	Propriétaire	91,6	92,9
	Locataire	1	0,8
	Logé gratuitement	7,4	6
	Autre		0,2
	ND		0
TOTAL		100	100

Tableau 22 : Répartition des chefs de ménage handicapée et non handicapée selon le statut d'occupation du logement (%)

Statut d'occupation	Handicapés	Non handicapés
Propriétaire	85	75,4
Locataire	8	17,2
Logé gratuitement	6,9	7,1
Autre		0,1
ND		0,1
TOTAL	100	100

Tableau 23 : Répartition des ménages selon que le chef est handicapé Ou non handicapé selon le type d'aisance et le milieu de résidence (%)

Milieu de résidence		Handicapés	Non handicapés
Dakar urbain	Aucun	3,2	1,9
	Chasse eau avec égout	25,6	25,6
	Chasse eau avec fosse sceptique	63,6	55,8
	Cuvette/Seau	5,2	3,7
	Latrines couvertes		8,9
	Latrines non couvertes		1,1
	Latrines ventilées améliorées	2,4	1,7
	Autre		0,9
	ND		0,6
TOTAL		100	100
Autres villes	Aucun	8,3	8,6
	Chasse eau avec égout	7,1	3,6
	Chasse eau avec fosse sceptique	47,3	39,6
	Cuvette/Seau	3,6	3
	Latrines couvertes	9	18,3
	Latrines non couvertes	16,6	18,2
	Latrines ventilées améliorées	5,9	5,1
	Autre		2,6
	ND	2,2	1
TOTAL		100	100
Milieu rural	Aucun	27,4	31,4
	Chasse eau avec égout		0,2
	Chasse eau avec fosse sceptique	1,8	5,3
	Cuvette/Seau		1,4
	Latrines couvertes	18	18,8
	Latrines non couvertes	44,6	30,7
	Latrines ventilées améliorées	1,3	1,9
	Autre	6,8	9
	ND		1,2
TOTAL		100	100

Tableau 24 : Répartition des ménages selon que le chef est handicapé Ou non handicapé selon le type d'approvisionnement en eau et le milieu de résidence (%)

Milieu de résidence		Handicapés	Non handicapés
Dakar urbain	Robinet intérieur	71,3	72,1
	Robinet public	19,4	18,5
	Robinet du voisin		4,3
	Puits protégé	6	1,4
	Puits non protégé	3,3	0,9
	Camion citerne		0
	Vendeur d'eau		2,5
	Autre		0,1
	ND		0,2
TOTAL		100	100
Autres villes	Robinet intérieur	45,5	50
	Robinet public	19,3	19,5
	Robinet du voisin	5,8	4,8
	Puits protégé	15,2	8,3
	Puits non protégé	9,5	13,3
	Forage	1,9	0,3
	Vendeur d'eau	2,8	3,3
	Source/cours d'eau		0,1
	Autre		0,1
	ND		0,4
TOTAL		100	100
Milieu rural	Robinet intérieur	10,8	8,2
	Robinet public	21,8	25
	Robinet du voisin	7,3	3,6
	Puits protégé	6,5	8,6
	Puits non protégé	42,5	42,8
	Forage	3	7,9
	Camion citerne		0
	Vendeur d'eau		0,3
	Source/cours d'eau	4	2,8
	Autre	4	0,5
	ND		0,2
TOTAL		100	100

Tableau 25 : Répartition des ménages pauvres et non pauvres selon que le chef est handicapé ou non handicapé (%)

Statut pauvreté	Chef ménage Handicapé	Chef ménage non handicapé
Ménage Pauvre	63,4	48,1
Ménage non pauvre	36,6	51,9
TOTAL	100	100

Tableau 26 : Répartition des ménages pauvres et non pauvres selon que le chef est handicapé ou non handicapé et selon le milieu de résidence (%)

Milieu de résidence	Statut pauvreté	Chef ménage Handicapé	Chef ménage non handicapé
Dakar urbain	Ménage Pauvre	55,5	33
	Ménage non pauvre	44,5	67
TOTAL		100	100
Autres villes	Ménage Pauvre	55,6	42,9
	Ménage non pauvre	44,4	57,1
TOTAL		100	100
Milieu rural	Ménage Pauvre	68,8	57,2
	Ménage non pauvre	31,2	42,8
TOTAL		100	100